

# LA FRANCE RÉPUBLICAINE

## JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
A LYON  
3, place des Cordeliers, 3  
POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS  
S'adresser à l'Administration.



### ABONNEMENTS

|                          |                 |        |        |
|--------------------------|-----------------|--------|--------|
| PRIX                     | 3 mois          | 6 mois | 1 an   |
| pour Lyon . . . . .      | 10 fr.          | 20 fr. | 40 fr. |
| — le dépt du Rhône . . . | 11              | 22     | 44     |
| Hors du département . .  | 13              | 25     | 50     |
| Etranger . . . . .       | Le port en sus. |        |        |

**AVIS.** — L'Administration de la France Républicaine a l'honneur de rappeler que les abonnements partent à dater du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

Elle invite donc les personnes qui veulent s'abonner à dater du 1<sup>er</sup> octobre, à faire parvenir leur demande le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste sont considérées comme non avenues.

Lyon, 27 Septembre 1872

*Ecce iterum.* — Encore M. Laboulaye. L'auteur du *Prince Camille* après avoir démontré, dans une série d'articles auxquels les *Débats* ont donné une large hospitalité, que le besoin d'une Constitution se fait vivement sentir en France, nous explique aujourd'hui comment il s'y prendra, lui 138<sup>e</sup>, pour nous doter de ladite Constitution — car il n'en demeurait pas, c'est bien à l'Assemblée de Versailles qu'il entend confier cette tâche.

Notre collaborateur et ami Severus faisait ressortir ici même, il y a peu de jours, l'immense difficulté de la tâche. En même temps, il mettait en pleine évidence le prodigieux entassement de contradictions, de sophismes et de paradoxes au milieu desquels M. Laboulaye se meut avec l'imperceptible aplomb d'un homme qui n'aurait jamais failli et qui se sent sûr de lui.

Nous aussi nous allons prendre le correspondant des *Débats* en flagrant délit de contradiction, non point seulement en rapprochant les unes des autres les théories contraires qu'il professe, mais en opposant sa conduite aux principes dont il nous vante l'excellence :

Une Constitution n'est pas un contrat; il n'y a pas de tiers dans la stipulation; c'est un règlement politique qui n'a d'autre objet que d'assurer la paix et la liberté publique. Si le peuple en est mécontent, il a toujours le droit de le changer.

Élire une Constitution à tout, afin de tout immobiliser, forcer la nation à vivre d'idées qui lui sont étrangères, d'institutions qui la gênent, telle est l'erreur révolutionnaire qui est au fond de toutes nos Chartes républicaines et qui les a toutes vicieuses. Il n'est pas une seule qui ne soit une violation des principes démocratiques, une usurpation de la souveraineté.

C'est parfait. Mais, si nous avons bonne mémoire, le 8 mai 1870 celui qui fut Napoléon III soumettait à l'acceptation du peuple français un sénatus-consulte en 43 articles, long développement et application calculée de cette « erreur » que M. Edouard Laboulaye signale ci-dessus et qu'il attribue à la Révolution — ayant sans doute d'excellentes raisons pour ne pas s'en prendre au véritable coupable.

En effet, le sénatus-consulte en question « immobilisait » si bien tout, qu'il condamnait la France aux Bonapartes à perpétuité. « L'usurpation de la souveraineté » était patente, indéniable, car, tant en ligne directe que dans les branches collatérales, l'ordre de succession à trône était réglé de telle sorte que, le cas échéant, et bon gré malgré, le sceptre devait passer des mains de l'homme du boulevard Montmartre aux mains de l'homme d'Auteuil. Roulant de chute en chute, d'infamies en infamies, nous pouvions tomber de Louis-Napoléon à Pierre Bonaparte!

Si le peuple est mécontent de sa Constitution, nous dit l'auteur de *Paris en Amérique*, il a toujours le droit de la changer. Or, de par le sénatus-consulte du 8 mai, non-seulement il était interdit de toucher à la Constitution impériale, mais il n'était même pas permis de la discuter.

Et cependant, M. Laboulaye qui a consacré une partie de sa vie à l'étude du droit constitutionnel, qui nous a fait une peinture si attrayante des institutions de la libre Amérique, qui enflammait son jeune auditoire du collège de France en lui parlant de

liberté, qui, aujourd'hui encore, s'incline avec tant d'affection devant l'inaliénable souveraineté des peuples, M. Laboulaye a voté ce sénatus-consulte. Il a fait plus, il a usé de toute son influence, de toute l'autorité de son nom et de son talent pour tromper, pour circonvenir le suffrage universel; lui-même a sollicité notre abdication, nous a pressés de répondre oui à l'insolente question du sinistre bandit qui, quelques mois plus tard, devait s'appeler l'homme de Sedan.

Nous ignorons quel fut le secret de cette défaillance, mais d'où qu'elle vint, elle reste excusable chez un homme comme M. Laboulaye. S'il a cédé à de honteux calculs d'intérêt, il a le mérite que le mépris; s'il a seulement manqué d'intelligence, il devrait comprendre qu'il ne lui appartient plus de nous donner des leçons.

Et il faut vraiment que nous vivions dans des temps bien étranges, où la notion du juste et de l'injuste s'est obscurcie, où le sens moral s'est éteint, pour qu'un journal qui se dit libéral et républicain ose encore appeler M. Laboulaye son « maître vénéré ». Si les plébiscitaires, même repentis, sont l'objet de notre vénération, quels sentiments nous inspirent donc les hommes restés fidèles à leur foi, à leurs convictions, à leurs principes?

Mais revenons à M. Laboulaye pour signaler une nouvelle contradiction.

On sait qu'il s'arrête complaisamment à cette ingénieuse conception de nous faire fabriquer une Constitution républicaine par la Chambre monarchiste du 8 février.

Le moment est vraiment bien choisi! Dans le sein même de cette commission de permanence dont M. Laboulaye fait partie, les députés de la droite jetent au pays de nouveaux défis: le maintien de la République, disait hier encore M. de Larochevaucault, serait la perte de la France.

Et tous d'applaudir, tous de faire un crime au président de la République d'avoir renouvelé l'assurance de conserver intact le dépôt qui lui a été confié. Si le pays manifeste ses volontés par l'organe de ses mandataires, il viole la loi; si les conseillers généraux rédigent, hors session, des adresses à M. Thiers, ils violent la loi; si M. Thiers leur répond ou leur fait répondre, il viole la loi! Ces messieurs n'entendent pas que l'opinion publique puisse exprimer ses vœux, ils ne permettent pas au gouvernement d'en tenir compte.

Voilà les hommes que M. de Laboulaye juge dignes et capables de fixer nos destinées. Il n'ignore pas cependant qu'une Assemblée ne saurait franchir la limite de ses pouvoirs et de ses attributions sans faire courir de sérieux dangers à la liberté et à la propriété des citoyens; il fait bon marché de la prétendue souveraineté de nos pseudo-représentants. Écoutez-le :

Les lois communes obligent les citoyens, la Constitution oblige les Assemblées et le gouvernement; c'est la garantie que prend la nation contre l'usurpation de ceux à qui elle confie le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Peut-on reconnaître aux législateurs le droit de faire ou de modifier cette loi suprême? Non, car de cette façon la Constitution se trouverait à la merci de ceux-là même dont elle limite l'autorité. Qu'est-ce qu'un pouvoir qui détermine lui-même sa compétence et qui étend à volonté ses attributions? C'est un pur arbitraire, une menace perpétuelle pour le gouvernement et pour la justice, un danger de toute heure pour la liberté et la propriété des citoyens. Convaincus de cette vérité, que l'expérience des révolutions aurait dû populariser chez nous, les Américains, quand ils veulent rédiger ou réformer une Constitution, s'adressent à un comité particulier, une Convention qu'ils chargent de rédiger un projet. Ce projet est soumis à la sanction populaire; c'est après cette adoption qu'il devient la loi des pouvoirs publics. Le grand principe de la démocratie américaine, c'est que le peuple seul, ayant le droit de choisir et d'établir le gouvernement qui lui convient, lui seul, par conséquent, a le droit de tier ses représentants et de leur mesurer la part d'autorité qu'il juge à propos de leur confier. Cette façon de raisonner n'est pas la nôtre; mais il faut convenir qu'elle n'a pas porté malheur aux Américains.

Admirez avec quelle candeur ce professeur de droit constitutionnel prononce la condamnation de ses propres doctrines! Et plus loin il ajoute: « Que dirait-on

d'un homme qui donnerait un mandat en blanc pour qu'on disposât de sa fortune et de sa vie? Une nation est-elle plus sennée quand elle abandonne ses destinées à sept ou huit cents personnes animées des plus violentes passions politiques? En livrant sa souveraineté, ne s'expose-t-elle pas de gaieté de cœur à être perpétuellement victime de son trop de confiance? »

Comment se fait-il donc qu'il nous engage précisément à donner un blanc-seing à sept cent trente-huit personnes « animées des plus violentes passions politiques », hostiles, en majorité, à la République? Pourquoi nous pousse-t-il à « livrer notre souveraineté », alors que nous aurions la certitude d'être « victimes de notre trop de confiance? » Pourquoi enfin se croit-il, lui, en droit, avec ses collègues de l'Assemblée, de « déterminer sa compétence, d'étendre à volonté ses attributions, puisqu'il reconnaît aux seuls électeurs le pouvoir de mesurer la part d'autorité qui revient aux députés? »

C'est à s'y perdre, et l'esprit reste confondu devant un tel chaos.

Mais ce n'est pas tout. Tenant à sauvegarder la souveraineté de la nation, M. Laboulaye nous avertit charitablement que la Constitution une fois faite devra être soumise à la sanction du peuple.

Nous voici ramenés au plébiscite; — c'est décidément une maladie incurable chez le plébiscitaire du 8 mai.

Et si, comme la chose est certaine, le peuple repousse la Constitution élaborée par les Loriger, Baragnon, Larochevaucault et autres Belcastel, que fera-t-on? La question est indiscrète, sans doute, car M. Laboulaye a négligé sinon de la prévoir du moins d'y répondre.

Nous répondrons pour lui. Il faudra procéder à de nouvelles élections, et cette dissolution dont on effraie les niais sous prétexte d'agitation, d'intervention prussienne, arguments misérables ou odieux, s'imposera dans des conditions bien autrement difficiles que si l'on n'eût pas perdu un temps précieux en vaines querelles, en inévitables conflits, en lattes aussi ardentes que stériles.

Mais à quoi bon discuter sérieusement en face de thèses aussi insensées? De tout ce que vient d'écrire l'auteur du *Prince Camille* il ne restera qu'un peu de bruit autour d'un nom pour lequel le silence est mieux va.

Cette fois au moins, vous en avez fini, bien fini, n'est-ce pas M. Laboulaye?  
A. BALLUE.

### NOUVELLES POLITIQUES

Le Journal officiel d'aujourd'hui contient le décret suivant du président de la République:

Art. 1<sup>er</sup>. Les électeurs des départements d'Alger, du Calvados, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, du Morbihan, de l'Oise et des Vosges sont convoqués pour le dimanche 20 octobre prochain, à l'effet de pourvoir au siège de député, vacant dans chacun de ces départements.

Art. 2. Les opérations électorales auront lieu suivant les formes déterminées par les articles 2 et 4 de l'arrêté présidentiel du 9 juin 1871, ci-dessus visé.

Art. 3. Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1872, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 septembre 1872.

A. THIERS.  
Le ministre de l'intérieur,  
VICTOR LEFRANC.

L'*Avenir national* fait observer que le hasard qui a rendu des sièges vacants semble avoir favorisé les monarchistes, puisque,

Alger excepté, les autres départements sont ceux où les partisans de la monarchie pensent avoir le plus d'influence. Le Calvados a élu M. Bocher, l'intendant de l'Orléanisme; la Gironde a élu MM. de Carayon La Tour, duc Decazes, de Lur-Saluces, des obstinés de la monarchie; l'Indre-et-Loire a élu M. le marquis de Bidioux; le Morbihan a élu MM. Audren de Kerdel, de la Monneraye, de Kériade, la fleur de la légitimité; l'Oise a élu M. le duc d'Aumale; les Vosges ont élu M. Buffet.

C'est donc sur un terrain favorable à la monarchie que les élections du 20 octobre vont avoir lieu; mais nous ne doutons pas malgré cela, du succès des républicains. « Depuis février 1871, dit notre confrère, l'idée républicaine a fait de tels progrès que, même dans le Morbihan, cette terre de l'inféodation monarchique, la nécessité d'affirmer la République sera comprise. »

Le Journal officiel contient des décrets annulant, comme politiques, les vœux émis par les conseils d'arrondissement de Capentras (Vaucluse), d'Apt (id.), de Figéac (Lot), en faveur de la suppression des lettres d'obédience et de l'instruction gratuite obligatoire, et les vœux émis par le conseil d'arrondissement d'Ajaccio (Corse) pour la nomination d'une Constituante et celle d'un conseil municipal local destiné à remplacer la commission municipale actuelle.

Sans cette annulation faite en vertu des lois de 1833 et 1848, la grande majorité du public aurait ignoré que ces vœux ont été émis. Les conseils d'arrondissement nommés plus haut ne peuvent que remercier le gouvernement.

On assure que la nomination du général Chanzy comme ministre de la guerre est signée.

Nous recevons à l'instant une dépêche privée de Grenoble qui nous annonce l'arrivée dans cette ville de M. Gambetta, et constate l'accueil enthousiaste qui lui a été fait par la population et les autorités municipales.

Mardi soir, à Chambéry, un banquet d'un caractère privé était offert à M. Gambetta dans les salons de l'hôtel de la Poste. Les convives étaient nombreux. Parmi eux on remarquait des députés, le président et le vice-président du conseil général de la Savoie, le maire de Chambéry et un grand nombre de conseillers généraux des départements voisins.

M. Roissard, adjoint de la ville, a porté un toast à M. Gambetta, qui traduit parfaitement la pensée capitale de toutes les manifestations qui l'accueillent dans la Savoie, comme elles l'accueilleraient dans tous les autres départements.

« Au nom de mes amis, au nom de l'opinion publique, a dit M. Roissard, je salue en vous l'orateur puissant, l'homme éloquent qui a préparé la chute de l'empire et aidé à la consumer; le patriote à convictions profondes, qui a su prendre la France par la main et la conduire à la vie et à la liberté. »

« Au nom de la Savoie républicaine, je salue en vous l'incarnation de l'idée républicaine. »

M. Gambetta a prononcé un discours patriotique, dans lequel, rappelant le souvenir de l'annexion de la Savoie à la France républicaine de 1792, il a établi un étonnant parallèle entre les peuples qui se donnaient ainsi volontairement et ceux qui sont, par le fer et le feu, violemment arrachés à la patrie qu'ils préfèrent. De ce parallèle un autre a découlé tout naturellement, entre les gouvernements républicains et les gouvernements monarchiques.

Hier mercredi, M. Gambetta s'est rendu à Albertville où il lui a été offert un autre banquet privé, composé, comme celui de Chambéry, des notabilités du pays.

À la fin de ce banquet, M. Gambetta a répondu à un toast du maire d'Albertville. L'orateur, faisant allusion aux craintes récemment émises par certains organes de la presse italienne à l'occasion des travaux français du Mont-Cenis, a dit que la jeune Italie n'a rien à craindre, au contraire, de la France républicaine. Il a été chaleureusement applaudi, lorsque surtout, en terminant, il a formulé énergiquement le vœu d'une prompt dissolution de l'Assemblée.

De Grenoble, M. Gambetta doit se rendre à Annecy.

On nous écrit de Pornic, en Bretagne,

qu'un grand banquet a été offert, le 22 septembre, à M. Edgar Quinet.

Une adresse des plus enthousiastes a été lue à l'honorable député au nom de tous les républicains de la contrée. En Bretagne, comme en Savoie, c'est la République qu'on salue dans les hommes qui la représentent à Versailles comme dans les pays.

La lettre de notre correspondant nous signale à ce propos les immenses progrès de l'idée républicaine dans ces belles régions de l'Ouest que la réaction monarchique se flattait de s'être inféodées pour toujours.

« Lyon, nous dit-on, c'est déjà le grand continent de la liberté; mais ici, nous assistons au travail des infusoires qui bâtissent les îlots peu à peu réunis en terre ferme républicaine. »

D'après les dernières nouvelles, c'est seulement le 15 octobre que le département de la Marne et de la Haute-Marne pourront être délivrés des Allemands.

M. de Falloux, camérier du pape et frère de M. de Falloux, l'ancien homme d'Etat, arrive en France chargé d'une mission auprès des évêques. Encore une bonne recrue pour les régiments de l'ultramontanisme: jésuites par ci, prélats par là, la France sera bientôt la grande hôtellerie de tout ce monde dont on se débarrasse avec tant d'empressement dans les Etats voisins.

Le gouvernement vient de liquider les pensions de retraite des préfets déstitués le 4 septembre 1870; trois demandes ont été repoussées, celles de MM. Lefebvre, ancien préfet de la Côte-d'Or; Piétri, ancien préfet de police; d'Auribeau, ancien directeur du personnel du ministère de l'intérieur.

### ANGLAIS ET PRUSSIENS

Une intéressante correspondance de Londres, adressée à un de nos confrères de Paris, constate le grand revirement d'opinions qui s'est produit en notre faveur de l'autre côté du détroit, et en même temps l'hostilité de plus en plus vive manifestée par les journaux anglais à l'égard de la Prusse.

Jo suis convaincu, dit l'auteur, que le journal de M. About lui-même n'aura pas publié, à l'occasion de son emprisonnement, des diatribes aussi violentes que celles que toute l'Angleterre a lues et, ce qui plus est, hautement approuvées, notamment dans le *Daily News* et le *Telegraph*.

L'*Histoire d'un plébiscite*, d'Eckmann-Chatrain, dont le gouvernement prussien a réclamé l'interdiction en France, et qui se vend aujourd'hui en Angleterre, où la traduction anglaise, insérée dans le *Cornhill Magazine*, a été littéralement dévorée, ne contient pas de passage dont la violence approche des conclusions du *Daily-News*. Après avoir exalté jusqu'aux nues les mâles vertus de la « nation militaire », la presse anglaise aperçoit maintenant le revers de la médaille et lance des invectives indignées au « gouvernement de caporaux. »

La contrariété produite par la négligence dédaigneuse avec laquelle le « congrès des trois aigles » a traité la Grande-Bretagne, ne serait-elle pas pour quelque chose, ou plutôt pour beaucoup dans ces protestations véhémentes contre l'arrogance et les rancunes tudesques? Nous en sommes convaincus ici, mais nous n'en constatons pas moins avec contentement le curieux revirement de l'opinion publique. Non pas que nous en attendions des résultats politiques, car nous avons pu nous rendre compte, il y a deux ans, de l'impuissance et du désarroi complet de la politique anglaise. Nous voulons seulement établir ce fait que, maintenant comme en 1870-71, le peuple anglais est sympathique à la France, malgré les aberrations passées et présentes du gouvernement et de la Chambre des communes.

La presse allemande se montre très-irritée du brusque changement d'attitude « des bons amis d'outre-Manche. »

On jugera du degré de cette irritation par l'insolence grossière affectée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dans le passage suivant d'un de ses articles :

Nous, Allemands, dit l'organe de la chan-

cellerie, nous sommes au fond plus calmes; nous avons plus de sang-froid que nos voisins, en ce moment si irrités, d'au delà du canal, bien que nous n'ayons pas dans nos veines le sang de poisson. Par conséquent, nous ne nous laisserons pas émuouvoir et troubler dans notre jugement sur l'Angleterre et les Anglais, par aucune aménité de la presse d'outre-Manche. Le ton aboyeur des feuilles anglaises ne produit aucun effet sur nous; nous passons outre, comme un homme de sens rassuré n'accroble ni ne ralentit ses pas, lorsque la porte cochère de son bon voisin devient laquaille il passe dans des intentions pacifiques, parvient à son oreille certains sons et bruits naturels provenant des animaux domestiques, ou que ces bêtes font à son adresse certains mouvements précipités et passagers.

Quel bon ton et quelles aménités délicates! La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est ce même journal qui n'avait pas de paroles assez sévères, en 1870, pour dénoncer à l'indignation des « honnêtes gens de l'Europe » le style et les allures des journaux rédigés dans le cabinet de M. Piétri.

Les « honnêtes gens de l'Europe » peuvent voir aujourd'hui que les gazettes officieuses de l'empire allemand remplacent avantageusement, au point de vue de la forme et du fond, les journaux les plus méprisés de l'ex-empire napoléonien. L. J.

Pendant que, en dehors de toute considération politique, des sentiments d'humanité ont fait demander généralement l'amnistie des égarés de la Commune et l'oubli de nos discordes civiles, les représentants de la doctrine du pardon, les écrivains catholiques, trouvent qu'il faudrait sévir encore, qu'on a tort de songer à l'apaisement des esprits et de pardonner à qui que ce soit.

Dans son numéro d'aujourd'hui, par exemple, le *Monde* se plaint adreusement qu'il n'y ait eu que vingt exécutions capitales pour cause insurrectionnelle. La pieuse feuille est venue qu'on fusillât en bloc les prévenus, même les femmes.

C'est la vieille maxime du parti: « Tuez toujours! Dieu reconnaîtra les siens. » (*Avenir national*.)

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France Républicaine.

Paris, le 26 septembre.

Voici le compte rendu résumé de la séance de la commission de permanence.

M. Delpit proteste contre le récit que les journaux ont fait d'une conversation qu'il aurait eue avec M. Thiers.

M. Thiers n'a pas prononcé, dit-il, les paroles qu'on lui prête contre la dignité de l'Assemblée nationale. M. Lefranc, ministre de l'intérieur, déclare que les récits des journaux sont en effet inexacts.

Nous ferons remarquer, quant à nous, que M. Lefranc n'était pas à la conversation de M. Thiers avec M. Delpit.

M. de Morlay appelle l'attention du gouvernement sur certaines lettres de M. Barthélémy Saint-Hilaire.

M. Saint-Hilaire, dans sa lettre à M. Boyssat, a dit que probablement il n'y aurait plus d'arrestation, du chef de la Commune.

M. de Morlay a écrit au ministre de la guerre à ce sujet. Le ministre a donné à M. de Morlay une réponse favorable. Cependant l'honorable membre de la droite ne lit pas la lettre du ministre, parce qu'il n'en a pas obtenu, dit-il, l'autorisation.

On sourit à droite et à gauche.

M. Laboulaye prend la défense de la lettre de M. Saint-Hilaire.

M. Bisaccia dit qu'il est regrettable que M. Barthélémy compromette le gouvernement. M. Barthélémy a rompu le geste de Bordeaux, dit M. de Bisaccia.

Toute la gauche éclate de rire.

Vous avez le droit de rire, reprend M. Bisaccia; mais je suis convaincu que la monarchie pourra seule sauver la France.

M. Noël Parfait proteste contre ces paroles. M. de Kergolay dit que les conseils généraux se désolent et agissent avec déloyauté en votant des adresses en dehors des sessions.

M. Journault défend les conseils généraux, c'est la vôtre!

En parlant de la sorte à Florestan, l'officier croyait s'adresser au comte Godofroy de Thun.

Donc, l'inconnu devait être la comtesse.

Lorsque ce soupçon traversa son esprit, le gentilhomme éprouva une sensation étrange. Ce fut un mélange poignant de haine et de jalousie contre ce comte de Thun qu'il ne connaissait pas, qui déjà lui avait été si fatal, et qu'il rencontrait encore une fois sur son chemin.

### VIII

OU FLORESTAN FILE LE PARFAIT AMOUR

M. de Morlac, on le comprend, dormit peu cette nuit-là.

Outre ses inquiétudes personnelles, outre sa naissante velléité d'amour, il avait encore une énigme à deviner.

Pourquoi Brindoie, après avoir condamné cette énigme, avait-il forgé cette histoire du cimetière, destinée évidemment à ôter au vicomte la tentation d'y regarder?

Ce problème tracaçait Florestan, et il n'y trouvait aucune solution plausible.

— Au diable!... s'écria-t-il après plusieurs heures d'insomnie. En dépit du sieur Brindoie, je veux contempler à mon aise ce paradoxe et les anges qui s'y promènent!

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE  
27. — Commencé le 2 septembre 1872

### LE COUSIN DU DIABLE

PAR  
CONTRAN BORYS

DEUXIÈME PARTIE

Les amours de Florestan.

VII

COMME QUOI FLORESTAN APERÇUT UN COIN DU PARADIS

(Suite)

Car il était furieux. L'heure approchait où, sa mission étant terminée et son salaire reçu, il allait sortir du logis pour n'y jamais rentrer. Et il n'avait encore rien découvert!

Cette inconcevable maison, aussitôt ponce à ponce depuis la faite jusqu'à la base, avait néanmoins gardé son secret!

Cela humiliait Brindoie!

À la vérité, il lui restait à explorer les ténèbres de la cave. Mais cette cave, qu'il avait visitée cent fois, ne lui inspirait pas la moindre espérance. N'importe! il s'acharna de plus belle à son travail.

Quant à M. de Morlac, il ne pouvait se former des absences de son hôte: il avait même jugé fort naturel que ce brave bourgeois vînt enfin à ses petites affaires. Mais, privé de la société de Brindoie, il se prit à bâiller considérablement.

À quelle distraction recourir?

A part deux ou trois bouquins moisés que Florestan avait lus et relus, les livres, fort rares partout à cette époque, faisaient défaut dans la maison.

Il employait donc ses interminables loisirs à contempler d'un œil morne les personnages à demi-effacés qui dansaient sur la tapisserie des murailles, ou bien, étendu dans un fauteuil moelleux et garni d'oreillers, il regardait à travers les vitres, verdoyer l'enclos des Bernardins.

Fastidieuse perspective! Comme l'avait prévu Brindoie, cet enclos désert, sombre, muet, dont l'herbe avait été arrosée de son sang, ne manqua point d'être désagréable au vicomte, et bientôt il jeta des regards curieux sur les volets encloués de la seconde fenêtre.

Ah ça! mon cher hôte, demanda-t-il, profitant d'un de ces rares instants où Brindoie, essouffé et s'essuyant le front, venait s'asseoir auprès de lui, ah ça! mon cher hôte, pourquoi diantre avez-vous bouché la vue de ce côté?

— Crainte des courants d'air, répliqua Brindoie.

La réponse fit sourire Florestan; mais, soupçonnant la quelque manie de vieillard, il crut convenable de la respecter.

— Et, reprit-il, sur quoi s'ouvrait-elle, cette fenêtre, — quand elle s'ouvrait?

— Sur un cimetière.

Florestan fit la grimace et n'insista pas davantage.

Or, il en est de l'ennui comme d'une tache d'huile qui va toujours s'agrandissant. À force de s'ennuyer, M. de Morlac devint prodigieusement mélancolique; et, de fait, il n'avait pas sujet d'être gai...

Sans amis, sans relations, sans un denier dans sa bourse, où irait-il, une fois guéri? Que ferait-il au milieu d'une ville étrangère? Grave question! problème insoluble. À mesure que sa santé se raffermissait, le

vicomte regrettait plus amèrement l'époque où, gisant sur un lit de souffrance, il n'avait à s'inquiéter de rien, sinon de se reconcilier avec Dieu.

En proie à cette sensibilité nerveuse qui suit les grandes pertes de sang, il s'écriait quelquefois :

— Pitié au ciel que don Raphaël m'eût tué! Je reposerais, à cette heure, dans ce petit cimetière dont l'exquise délicatesse de Brindoie a voulu me dérober la vue!

Une pareille disposition d'esprit serait, de nos jours, baptisée d'un nom anglais: le spleen. En ce temps-là, on ne connaissait ni le mot, ni la chose, — ce qui, du reste, n'empêchait pas M. de Morlac d'être parfaitement lugubre.

C'est pourquoi, de même qu'il nourrissait son cerveau de pensées funéraires, de même il désira repaître ses yeux d'images sépulcrales.

&lt;

M. Baze dit qu'il faut éviter tout subterfuge et qu'il y a dans le fait des adresses des conseillers généraux une rébellion contre la loi.

Tout cela se dit avec une grande animation. Les membres de la droite sont visiblement montés contre le gouvernement et furieux de voir l'affermissement de la République.

M. Noël Parfait défend à son tour les droits des conseillers généraux. M. Delpit s'écrie : « Ce qu'il nous manque, c'est le respect de la loi ! C'est aux républicains à prescrire ce respect ! »

Quelqu'un répond : « Et pourquoi pas aussi aux monarchistes ? » M. Delpit termine en conjurant le gouvernement d'empêcher l'éducation de la loi. M. Mahy répond à l'orateur.

« Vous êtes toujours des révolutionnaires », répète M. Delpit en s'échauffant outre mesure. M. de Mahy rappelle la commission elle-même au respect de la loi.

Ce genre de discussion n'entre pas dans les devoirs de la commission de permanence. M. Grévy prend la parole. Il déclare, en effet, que la commission de permanence n'a pas à s'occuper de questions purement politiques. Il engage surtout la commission à éviter les discussions ardentes.

M. Victor Leirac répond que les conseillers généraux doivent se conformer à la loi et que d'ailleurs ils s'y sont presque toujours conformés. — Le ministre de l'intérieur ajoute que le gouvernement n'a jamais violé ses promesses et qu'il s'est toujours tenu dans les termes du pacte de Bordeaux.

Mais lorsque des hommes comme le général Chanzy félicitent le gouvernement de son attitude, il n'y a aucune raison pour ne pas les en remercier. M. Baze déclare de nouveau que les adresses sont illégales.

Le ministre répond qu'il est prêt à en soutenir la légalité devant l'Assemblée nationale. M. Bisaccia répond que M. Thiers a violé la loi et le pacte de Bordeaux en répondant au général Chanzy.

L'incident est clos, après d'autres observations et interruptions, au milieu d'une assez vive émotion.

A une question de M. Portalis au sujet de l'évacuation, M. de Rémusat a répondu que les baraquements pour l'armée allemande seraient prêts vers le 15 octobre.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

Paris, 27 septembre.

Les propos qui se tiennent dans les salons de l'Élysée sont soigneusement épiés et rapportés au dehors : il en est vraiment qui méritent cette ardeur de curiosité. Il y a deux jours, un député de la droite, contenant mal sa bile monarchique, disait devant M. Thiers qu'il ne pouvait s'empêcher de voir, dans l'entrevue de Berlin, un point noir pour notre politique extérieure.

Le propos fut entendu du comte Orloff, qui se rapprocha et déclara qu'il était autorisé à dire, de la part de son souverain, « que le czar ne serait jamais allé à Berlin s'il avait dû s'y tramer quelque chose contre la France. » Tout le monde témoigna la plus vive satisfaction, hors notre légatiste confus et furieux.

Le président de la République a déclaré, assurément, que si l'Assemblée persiste à ne pas vouloir rentrer dans Paris, il reviendra, lui, tous les samedis soir, pour ne retourner à Versailles que le lundi matin : il s'occupera d'affaires dans la journée de dimanche, et dans la soirée il y aura réception. Mais, je puis le répéter, l'idée du retour à Paris semble s'imposer comme une nécessité à tout ce qui comprend un peu la nécessité pour la Chambre de ne pas rester sans cesse en hostilité ouverte avec l'opinion ; seuls, quelques moribonds de l'extrême droite persisteraient à vouloir rester dans l'enfermement de la galerie des tableaux, leur digne séjour.

La nouvelle de la nomination prochaine de M. de Fourton au ministère des travaux publics est démentie ; mais, si messieurs de la droite et leurs acolytes n'ont pas pour le moment la joie d'enlever un portefeuille, ils se dédomment amplement par mille petites manœuvres des plus ingénieuses.

Armentières, dans le Nord, ils ont fait distribuer à tout venant des centaines d'exemplaires d'un manifeste en l'honneur de leur roi Henri V. M. de Larochefeucauld-Bisaccia se propose de fonder un cercle qui réunira, sans trop tenir compte des différences de fortune, tous les hommes unis par le lien de la loi légitimiste : une sorte d'appât, probablement, tendu à certains groupes bourgeois qui ne seraient pas fâchés de hanter la gentilhommerie. Mais, entre tous les héritiers du trône et de l'autel, la palme reste à M. le marquis de Francheville. C'est lui qui sait jouer de la grotte de Lourdes !

M. de Francheville écrit, en style sérieux, à ses collègues de la droite, pour leur démontrer combien il serait beau de voir un groupe de députés de la France marchant dans les rangs de la procession qui aura lieu à la source miraculeuse le 6 octobre prochain.

Noter que les journaux religieux annoncent pour ce jour-là une réunion de cinquante mille pèlerins que les trains de plaisir amèneront de tous les points de la France : une

véritable armée, en un mot, à la tête de laquelle les Francheville et autres pourront tout à l'heure acclamer la monarchie de droit divin, tandis qu'au deuxième pas, Cathelineau combattra pour elle de l'autre côté des Pyrénées.

Comprenez-vous maintenant à quoi servent les belles dames qui se montrent aux petits enfants avec un bonnet en forme de pain de sucre ? Comprenez-vous la vertu merveilleuse contenue dans les fioles d'eau claire ? Toute cette mise en scène qui accapare la crédulité de quelques esprits simples et fait sourire les gens sensés, un beau matin devient une sérieuse et redoutable manifestation politique. Et, tandis que nous, républicains, nous ne pouvons nous réunir librement dans une salle fermée où il nous plait de dîner et de causer entre nous, les cinquante mille agents conscients ou inconscients de la réaction se livrent, à la face du ciel, à toutes les manifestations qu'il leur plaira de faire ; et si quelques-uns d'entre-eux poussent le zèle trop loin, ils sont certains d'avance qu'ils n'auront pas trop à s'en repentir.

Eh oui ! il tend à s'établir une jurisprudence dont tous les citoyens seront bien, pour leur gouvernail, de se pénétrer. Ces jours derniers, plusieurs conscripts paraissent devant le tribunal de police correctionnelle d'Avignon : les uns ont crié vive Henri V, les autres vive la République ! Ils sont condamnés les uns et les autres pour avoir poussé des cris séditieux ; mais les premiers ont seulement une amende, les seconds l'amende et la prison. Et les considérants du jugement établissent que le cri de vive la République a le tort de rappeler de douloureux souvenirs...

Félicitons-nous donc d'apprendre, du moins, que les républicains qui se sont réunis au banquet de l'Arbrele ne seront décidément sous le coup d'aucune enquête ni poursuite.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine

Marseille, le 26 septembre

Monsieur le rédacteur, Dame chronique n'a jamais manqué d'imaginative. La semaine dernière, elle bâtitait tout un roman municipal ; ces jours-ci elle composait un voyage à Paris où le préfet des Bouches-du-Rhône, qui n'a pas quitté son hôtel. Non seulement on savait que M. Limbourg était parti pour Paris, mais on savait ce qu'il y allait faire, et l'on disait d'un air de mystère qu'il était mandat pour éclairer le gouvernement sur les troubles de La Ciotat. Ce mot à sensation a fait le tour de la France, diluement colporté par l'agence Havas : les troubles de La Ciotat ! D'aucuns ont pu croire dans ce pays de la badauderie qu'il s'était passé de terribles choses à La Ciotat, au moins une révolution ; on avait peut-être déjà commandé à Epinal, quelques milliers d'images représentant la pauvre ville saccagée, rouge de sang et de flammes, à l'usage des petits élèves des bons frères.

On peut le décommander. Il n'y a pas eu de troubles à La Ciotat. Il y a eu simplement quelques démêlés de l'autorité avec une douzaine, peut-être pas, d'ouvriers étrangers aux ateliers de la ville. Inutile de vous dire que l'affaire n'a pas eu de suite, et nous n'en aurions même jamais entendu parler sans le Figaro de l'endroit.

La Ciotat n'a jamais cessé de dormir paisible au bruit des flots méditerranéens, et M. Limbourg n'a pas été mandat à Paris... Et voilà comment s'écrit l'histoire.

Cependant il se pourrait bien que notre préfet poussât jusqu'à Versailles. On parle sérieusement de son départ prochain. Mais (La Ciotat ne serait pour rien dans ce voyage. C'est d'Arles qu'il s'agit. M. Limbourg irait prendre l'avis du gouvernement sur la question municipale pendante encore dans cette ville. Je crois même pouvoir vous dire que bien des indices permettent d'espérer pour bientôt une décision présidentielle conforme aux vœux des populations.

Il n'est que temps d'ailleurs de faire rentrer le droit commun une cité qui n'a commis d'autre crime que d'être républicaine et désagréable à M. de Kératry. On ne peut voter indéfiniment vingt-cinq mille à la commission Rémoacle. D'autant plus que ces vingt-cinq mille âmes représentent vingt-cinq mille bourses dans lesquelles on ne peut tout simplement puiser sans consentement des mandataires.

En attendant d'avoir un conseil municipal, Arles est dotée d'un nouveau sous-préfet, M. Amphoux, qui remplace M. Lassuchette. Je ne sais pas ce qu'est M. Amphoux, mais je sais que M. Lassuchette était fort et que les républicains de l'arrondissement se consolent plus vite de son déplacement que Calypso du départ d'Ulysse.

La commission départementale prend un peu de vacances. Que voulez-vous ? La session a été rude ; on a bien gagné le court repos que l'on prend, et puis, c'est le moment des vendanges ; on va voir ses vignes et chasser un brin. D'ailleurs M. Labadie est en ce moment absent ; il se trouve à Paris pour affaires.

Nos députés, au contraire, se reposent à Marseille. On les rencontre quelquefois le soir, gôtant, sous l'orme du Quincenne, les têtes soufflées de l'autonne et les bouffées d'harmonie.

Cette fois, son bureau ou plutôt de lui. Il souhaita une bonne sieste au fatid d'oreur et s'en alla, riant sous cape.

Il n'avait pas refermé la porte que Florestan bondissait comme un chevreuil, poussait les verrous, s'élançait vers la fenêtre et, d'un revers de main, écartait les volets.

Alors, ainsi que la veille, une exclamation lui échappa, mais bien plus vive et plus ravie encore.

En effet, le peu qu'il avait entrevu à travers ses trous de grille, ne lui avait donné qu'une idée incomplète du délicieux tableau maintenant déroulé devant lui.

C'était un lieu étrange, moitié parc et moitié jardin. Parfums, rayons, couleurs, murmures, toutes les douces choses qui bercent l'âme et charment les sens, se combinaient là dans une harmonie exquis.

Les plus beaux fruits y couloyaient les fleurs les plus suaves. Sous d'épaisses charnelles taillées en berceau, de blanches têtes de dieux et de déesses semblaient se poursuivre à perte de vue avec de vagues et mystérieux sourires.

Ça et là gazouillaient des fontaines. Leurs ondes claires, débordant les vasques de marbre, descendaient la pente circulaire d'une pelouse, ruisselaient en cascades et formaient une frange d'écumée à une magnifique pièce d'eau.

Des cygnes sillonnaient ce miroir liquide ; une miniature de gondole, blanche et or, s'y balançait amarrée à un poteau sculpté, surmonté d'une couronne de comte et timbré d'un écusson.

Au-delà de la pièce d'eau, des fleurs encore, des massifs, des taillis sombres percés d'allées sinuuses ; puis, les arbres séculaires d'un petit bois sur le dôme duquel le soleil versait sa pluie de feu, tandis que, dessous, l'ombre était noire, opaque, impenétrable.

On distinguait pourtant une clairière bleuâtre que traversait parfois, parcifite à un frave

clair, la silhouette frémissante de quelque biche effarouchée.

Puis enfin, tout au loin, par dessus les massifs et les frondées, se dessinaient les tourelles de brique et les pignons ardoisés d'un hôtel seigneurial.

Certes, c'était là un ensemble de nature à satisfaire le goût le plus difficile, la curiosité la plus intense.

Et cependant, après les premières minutes accordées à l'admiration, M. de Morlac exhala un soupir désappointé.

C'est que, dans ce cadre merveilleux, il ne voyait pas de personnage ; c'est qu'à ce magique royaume, la fée manquait ; c'est en fait que Florestan avait beau interroger tous ces asiles embellis, tous ces ombrages mouvants, — nulle part il n'apercevait un pli de robe, une plume, un ruban, un bout flottant d'écharpe.

Alors, ainsi que le jour précédent, il s'établissait à demeure auprès de la fenêtre ; et, just qu'au soir, il attendit, penché sur le jardin, les cheveux soulevés à la brise, les narines ouvertes aux mille aromes des fleurs, aromes perdus qui enviraient la tête la plus froide, philtres capiteux qui feraient éclore les songes d'amour, même dans le cerveau d'un sage.

Tant de persévérance fut récompensée. Vers l'heure du crépuscule, un groupe déboucha tout à coup au tournant d'une allée. En avant de ce groupe, une femme s'avancait.

Le vicomte se dressa d'un bond. Longtemps avant de distinguer ses traits, il avait reconnu, aux palpitations qui frémissaient en lui, l'ange, la vie, la vision.

Quelques serviteurs seulement lui faisaient cortège. Les nobles dames, ses amies qui l'accompagnaient la veille, avaient pris congé d'elle ce jour-là.

Aussi avait-elle quitté son riche et lourd costume de cérémonie. Caprice ou bon goût,

ainsi, le plus innocemment du monde, le sous-préfet donnait tout au commissaire de police et raison au maire. Pourtant, grâce aux menées de M. le commissaire de police, c'est le maire que l'on avait mis dans la nécessité de donner sa démission.

Quel joli gâchis ! Ajoutons que le commissaire modèle de Tarascon fait enlever comme emblèmes séditieux les drapeaux tricolores qui ornent le cercle de la Société Sainte-Rosalie, mais qu'il tolère, dans le cercle légitimiste, un médaillon représentant sa majesté Henri V.

Voilà comment les fonctionnaires de l'essai loyal comprennent l'égalité devant la loi. Voyons, M. Limbourg, s'il est vrai que vous n'entendez pas donner suite aux hautes fantaisies administratives de M. de Kératry, adressez-vous de révoquer le commissaire de police de Tarascon.

Quant M. le comte de Chambord sera roi de France il sera temps de remplacer ce trop zélé fonctionnaire. Et, s'il attend longtemps avez-vous qu'il ne l'aura pas volé. A. B.

ECHOS

M. de Lorgeril, dit le Charivari, se met en frais d'imagination. Il se paie des vers de quatorze pieds, aussi mesurés que ses opinions.

M. Veullot, l'auteur des Couleuvres, insère les quatorze pieds sans broncher, habitude qu'il est à fabriquer des vers brochesques.

M. de Lorgeril déclare que le nom seul de République le prédispose à l'hydrophobie. Rien n'émue plus ma bile que d'entendre ce mot glisser comme un reptile des lèvres d'historiens à nos cerveaux obtus, O pauvres étonnés, qui rêvez de Brutus.

Il faudra pourtant, ô barde, en prendre votre parti. Vous l'entendrez longtemps encore. Il est même probable que lorsque vous serez couché dans la tombe il résonnera encore ce mot qui vous horripile.

C'est égal, vous baissez, vicomte. Si comiques qu'ils soient, il n'y a rien dans vos nouvelles élocutions qui vaille votre fameux vers à propos de lys : La France aux pieds fous en vain son oignon.

Un autre vers du même noble poète : Quoi ! serait-ce... oui c'est... O honte ! on siffle à son oreille !

Ce que c'est que d'être vicomte ! Ce n'est pas un simple particulier, comme vous et moi, qui aurait les moyens de mettre tant de pieds que cela dans un seul vers.

C'est le cas de rappeler ce mot fameux qui n'avait aucun rapport avec la poésie : Il n'y a rien de petit chez les grands.

Suite du Carnet bleu de l'Événement : Le mariage : une partie de bezigue... à vie. Que dira le monde ? — La conscience de beaucoup de gens.

Les ménages de Paris sont des problèmes ; bien souvent des règles de trois. Ne vous logez pas trop haut, car, autant de marches pour arriver chez vous, autant de médicaments.

« Tu n'es plus du tout le même avec moi ? — Mais si, je t'assure. » Le Devoir, journal de l'amour.

L'homme s'offre toujours, mais ne se donne jamais. A Malabar, on brûle les veuves ; en France, on brûle pour elles.

Les Français (le peuple le plus galant de la terre) estiment que les femmes doivent être traitées comme des enfants ; ils font des livres spécialement à leur usage. Est-ce de la courtoisie ou de l'insolence ?

Le majordome des échos de la Liberté ne respecte donc rien ? Voici qu'il s'en prend au clergé maintenant !

Le marquis de Z... rentré en possession de son château des environs de Paris, après le départ des Prussiens qui y avaient élu domicile, voulut purifier sa demeure avant de s'y installer.

Il fit donc demander au curé deux bouteilles d'eau bénite, lui expédiait en échange, deux bouteilles de chambertin (grand cru). Le soir, le digne ecclésiastique étant venu visiter et remercier le marquis :

— Comment trouvez-vous notre échange ? — Parfait ! si bon, monsieur le marquis, qu'il ne dépendra que de vous que nous traitions par barrique.

Entendu aux dernières courses du Bois de Boulogne : — Qu'est-ce qu'un handicap ? demande une dame qui vient de lire le programme. — Une course où les chevaux de tout âge peuvent courir, répond un sportman. — Ah ! fit M<sup>me</sup> de B... une véritable coquette qui a eu des aventures et qui voudrait

en avoir encore. Ah ! des chevaux qui peuvent courir à tout âge, ils sont bien heureux, ajouta-t-elle en poussant un gros soupir.

Le docteur X... à la réputation... de tuer ses malades et il s'en vante. — Vous avez tort de l'avouer, lui disait hier un de ses amis, car cela vous porte préjudice.

— Au contraire, répondit le docteur, j'en tire profit. — Et pourquoi cela ? — Quand quelqu'un est malade, les héritiers viennent me chercher, et après le décès ils me paient très-généreusement.

Le banquier X... gastronome émérite, disait l'autre jour, en constatant le désarroi des députés de la droite : — C'est pourtant pendant le siège de Paris que la légitimité a eu les plus grandes chances de restauration. Jamais autant qu'à cette époque on ne regretta les ailes de pigeon et les manches à gigot.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Suite de la séance extraordinaire du 17 septembre 1872 autorisée par M. le préfet.

M. de Lorgeril, dit le Charivari, se met en frais d'imagination. Il se paie des vers de quatorze pieds, aussi mesurés que ses opinions.

M. Veullot, l'auteur des Couleuvres, insère les quatorze pieds sans broncher, habitude qu'il est à fabriquer des vers brochesques.

M. de Lorgeril déclare que le nom seul de République le prédispose à l'hydrophobie. Rien n'émue plus ma bile que d'entendre ce mot glisser comme un reptile des lèvres d'historiens à nos cerveaux obtus, O pauvres étonnés, qui rêvez de Brutus.

Il faudra pourtant, ô barde, en prendre votre parti. Vous l'entendrez longtemps encore. Il est même probable que lorsque vous serez couché dans la tombe il résonnera encore ce mot qui vous horripile.

C'est égal, vous baissez, vicomte. Si comiques qu'ils soient, il n'y a rien dans vos nouvelles élocutions qui vaille votre fameux vers à propos de lys : La France aux pieds fous en vain son oignon.

Un autre vers du même noble poète : Quoi ! serait-ce... oui c'est... O honte ! on siffle à son oreille !

Ce que c'est que d'être vicomte ! Ce n'est pas un simple particulier, comme vous et moi, qui aurait les moyens de mettre tant de pieds que cela dans un seul vers.

C'est le cas de rappeler ce mot fameux qui n'avait aucun rapport avec la poésie : Il n'y a rien de petit chez les grands.

Suite du Carnet bleu de l'Événement : Le mariage : une partie de bezigue... à vie. Que dira le monde ? — La conscience de beaucoup de gens.

Les ménages de Paris sont des problèmes ; bien souvent des règles de trois. Ne vous logez pas trop haut, car, autant de marches pour arriver chez vous, autant de médicaments.

« Tu n'es plus du tout le même avec moi ? — Mais si, je t'assure. » Le Devoir, journal de l'amour.

L'homme s'offre toujours, mais ne se donne jamais. A Malabar, on brûle les veuves ; en France, on brûle pour elles.

Les Français (le peuple le plus galant de la terre) estiment que les femmes doivent être traitées comme des enfants ; ils font des livres spécialement à leur usage. Est-ce de la courtoisie ou de l'insolence ?

Le majordome des échos de la Liberté ne respecte donc rien ? Voici qu'il s'en prend au clergé maintenant !

Le marquis de Z... rentré en possession de son château des environs de Paris, après le départ des Prussiens qui y avaient élu domicile, voulut purifier sa demeure avant de s'y installer.

Il fit donc demander au curé deux bouteilles d'eau bénite, lui expédiait en échange, deux bouteilles de chambertin (grand cru). Le soir, le digne ecclésiastique étant venu visiter et remercier le marquis :

— Comment trouvez-vous notre échange ? — Parfait ! si bon, monsieur le marquis, qu'il ne dépendra que de vous que nous traitions par barrique.

Entendu aux dernières courses du Bois de Boulogne : — Qu'est-ce qu'un handicap ? demande une dame qui vient de lire le programme. — Une course où les chevaux de tout âge peuvent courir, répond un sportman. — Ah ! fit M<sup>me</sup> de B... une véritable coquette qui a eu des aventures et qui voudrait

baillon, c'est-à-dire l'équivalent à peu près de la commission d'usage.

Le conseil se déclare satisfait de ces conclusions. Le citoyen Farrenx met pas en doute l'opportunité de la mesure. Ce qu'il veut, c'est que l'on consulte les autres compagnies qui ont des représentants à Lyon. On se peut-être arrivé à traiter à de meilleures conditions.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie, la participation de plusieurs compagnies à l'assurance ne pouvait avoir à cause de différences de tarifs de conditions salaires et d'organisation.

Le citoyen président démontre, par des chiffres et par des chiffres que la ville de Lyon a tout à fait exceptionnellement, des conditions de travail exceptionnelles et il prouve que, dans ces circonstances, contrairement à ce qui a lieu pour l'industrie

proposait de produire, propose de mettre au vote le projet de loi...

REPORTS
Chemin vicinal n° 118, de Sainte-Pauline...
Chemin vicinal n° 12, de Montée Saint-Laurent...

RAPPORT DU CITOYEN MAIRE
Citoyens,
Je viens vous soumettre, pour avoir votre avis, le projet de classement de la rue de Saint-Cyr...

RAPPORT DE LA COMMISSION DES INTÉRÊTS PUBLICS
Citoyens,
La commission des intérêts publics a examiné un rapport présenté par l'administration...

Le rapporteur : GOSZ.
Le citoyen Bouchu explique qu'au point de vue des intérêts de la ville, le conseil ne peut donner son approbation à ce projet...

Le rapporteur : GOSZ.
Le citoyen Bouchu déclare qu'il prend bonne note de l'observation...

Le rapporteur : GOSZ.
Le citoyen Bouchu déclare qu'il prend bonne note de l'observation...

Le rapporteur : GOSZ.
Le citoyen Bouchu déclare qu'il prend bonne note de l'observation...

CHRONIQUE RÉGIONALE
LYON ET LE RHÔNE
Nous avons reçu la dépêche suivante de Grenoble, 27 septembre :

Hier la Société d'Instruction primaire du Rhône, sous la présidence de M. Valantin, s'est réunie à l'effet d'avisier aux déterminations à prendre par suite de la situation nouvelle qui lui est faite...

Dimanche 6 octobre, un concert-épave sera donné au profit et pour la fondation de nouvelles écoles libres et laïques, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, aux Folies-Lyonnaises...

AVIS. — La chambre de commerce de Lyon a reçu de M. le ministre de la marine et des colonies un exemplaire de cahiers des charges concernant la mise en adjudication publique de diverses fournitures relatives au service de l'habillement...

ORDRE DU JOUR
1<sup>o</sup> Appel nominal des actionnaires.
2<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la séance précédente.
3<sup>o</sup> Communications importantes.
4<sup>o</sup> Propositions diverses.

Une boulangerie coopérative est en voie de création à l'Arbresle, la petite cité républicaine qui marche dans la voie du progrès tout aussi vite que les grandes villes...

P... Guillaume, apprenti droguiste, carrait depuis longtemps un rêve de fumeur. Il aspirait au bonheur de posséder une pipe Cummer. La pipe de terre ne lui laissait froid, la pipe de bruyère ne lui soufflait plus rien...

Mercredi soir, sur le quai d'Herbouville, un bande de gamins et de gamines donnait une charivari monstre à une jeune déjà mère qui épousait un jeune et galant menuisier...

Hier, à trois heures et demie, quai Saint-Clair, M<sup>me</sup> Wagner a trouvé un enfant âgé d'environ trois ans, dont voici le signalement : Cheveux blonds, képi, robe marron rayée, caraco gris cendré, tablier cotonne bleu.

Mme Motte, demeurant rue Madame, 59, avait fondé avant-hier 10 kilos de beurre. S'est elle vantée de cette opération ? Toujours est-il que des voleurs se sont introduits dans sa cave et lui ont enlevé le beurre, 10 bouteilles de liqueurs et 50 litres de vin soutirés à une bouteille.

M. Hyppolite Guillermin, chef de dépôt à la Compagnie Lyonnaise des omnibus, a été l'objet d'un vol important. La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le bureau de M. Guillermin et ont enlevé 2100 francs en or, un titre de rente française 3 0/0, au nom de France, Joire, et une reconnaissance du mont-de-piété de 100 francs, au profit du nommé Raymond, palefrenier de la Compagnie.

B..., Claude, a 26 ans et est encore naïf pour son âge, comme on va le voir. En rentrant dans sa chambre, la nuit dernière, il s'aperçut que des perquisitions avaient été soigneusement faites dans son domicile. Le lit avait été retourné, les armoires fouillées, le secrétaire exploré du haut en bas. Mais, chose curieuse ! rien n'avait été volé. Pas un fétu de manquant à l'appel.

Jeudi, dans l'après-midi, on a volé, devant le magasin de M. Donet, rue de Lyon, une machine à coudre, dite Silencieuse, avec table en bois de palissandre, valant deux cent cinquante francs.

Un manœuvre, nommé Alexandre Antoine, a pris hier le quai de Bondy pour la forêt du même nom. Il est entré chez le sieur Minsonné, restaurateur, et s'y est fait servir un repas qui a atteint les hauteurs exagérées de 3 fr. 50, tandis que la température de son porte-monnaie était à plusieurs degrés au-dessous de zéro.

Les négociants ne sauraient trop veiller sur leurs comptoirs, qui, généralement placés vers la porte du magasin, sont un appât pour les malfaiteurs.

Le compte rendu du congrès viticole et séricicole tenu à Lyon, sous le patronage de la Société des agriculteurs de France, pendant la semaine du 8 au 15 septembre, est actuellement sous presse.

La Société des agriculteurs de France fait essayer en ce moment, à la magnanerie de l'Exposition, un système d'éducation des vers à soie qui consiste à élever séparément chaque ver dans un petit cornet de papier, afin d'éviter la transmission des maladies qui déciment toutes les années les éducations.

Le Journal de Villefranche dit : « Les vendanges se font à peu près dans toutes les régions viticoles. Le raisin, sur les coteaux, est aussi mûr que celui de la plaine. Le prix des vendangeurs paraît s'établir de 2 fr. 50 à 3 fr. »

La hausse de l'escompte de la Banque d'Angleterre à 4 1/2 0/0 a surpris le marché comme un coup de foudre, car les avis d'hier matin ne la faisaient pas prévoir. Les dispositions du marché qui se montraient excellentes ont brusquement tourné et ramené les cours aux taux les plus bas ; pourtant, on

estime le mouvement de Paris exagéré et l'on s'attend à une certaine atténuation à la Bourse de ce soir. Toujours est-il que nos cours, d'abord assez fermes, n'ont pu se maintenir en clôture. Ainsi l'emprunt nouveau qui valait au début 87 fr., reste offert à 86 7/2 ; les affaires sur ce titre ont été importantes.

On cite, pour des applications seulement, les cours de 580 sur les actions des bateaux-omnibus, et de 550 sur les actions de la Compagnie des Douanes. Voilà deux excellentes affaires et dont les prix ci-dessus n'approchent pas de leur véritable valeur.

Les farines 8 marques 150 kilog. se maintiennent de 72 à 72 50. Les esprits 3/6 du Nord fin disponible et courants sont offerts à 55 75 et 56.

Blés, importations nulles. Vente : 3680 hectolitres. Irka Azoff tendre, 120/120 kil., 36 50. Richelles rouges, 130/126 kil., 42 00.

CONGRÈS MÉDICAL DE LYON
La clôture du congrès est prononcée. Les illustrations médicales réunies à Lyon ont été admirées et décernées des éloges, ainsi qu'il convient entre illustrations ; on a de toute part étalé force science et sagesse, pathologie et thérapeutique, chirurgie et épiphyse, blessures et pansements, plaies et inflammations, gangrène et cicatrisation, etc., etc.

On a proposé la vaccination et la revaccination obligatoires, l'allaitement maternel obligatoire ; beaucoup d'autres propositions, toutes plus obligatoires les unes que les autres, ont été faites sans que le monde en ait été ébranlé, sans que la science ait avancé d'un pas, sans que la société ait gagné quoi que ce soit, sans que rien de sérieux soit fait en un mot.

Comme nous nous occupons du congrès médical pour la dernière fois, nous tenons, avant de rendre compte de ses derniers travaux, à bien faire connaître notre appréciation sur ce genre de réunion.

Les volumes devront être retirés dans les bureaux du Moniteur des soies à partir du 15 novembre. Les volumes non retirés seront expédiés à l'adresse du souscripteur et à ses frais.

Le Journal de Villefranche dit : « Les vendanges se font à peu près dans toutes les régions viticoles. Le raisin, sur les coteaux, est aussi mûr que celui de la plaine. Le prix des vendangeurs paraît s'établir de 2 fr. 50 à 3 fr. »

Ceci dit, revenons au congrès. Dans la séance du 24, on a traité de la syphilis. De savants mémoires ont été lus. Nous n'entrerons pas dans les détails qu'a produits la discussion, et on comprend pour quoi nous ne retenons qu'un point : hydrargyrisera-t-on ou n'hydrargyrisera-t-on pas ? On peut par ces mots, résumer les débats. La question en est encore là, malgré tout ce que l'on a observé et démontré contre cette médication qui ne se contente pas de ruiner la santé du malade pour la vie, mais qui compromet le même coup celle des enfants à venir.

Le 25 septembre, on s'est occupé de la réorganisation de l'enseignement de la médecine et de la pharmacie. Longues et inutiles discussions, débats stériles. Le docteur Trelat de Paris, fait cependant entendre une note, discordante dans ce concert et fait des propositions sensées. Il veut que l'enseignement de la médecine soit libre. Nous voudrions mieux, mais les idées émises par le docteur Trelat nous semblent infiniment plus sages que celles partagées par la majorité du congrès.

Un professeur, une fois nommé, est assuré de toucher des honoraires, que son cours soit bien ou mal fait. Si l'enseignement de la médecine était libre, les élèves déserteraient les cours du professeur incapable ou négligent pour suivre ceux du professeur qui leur donnerait un meilleur enseignement. Un jury serait chargé des examens, c'est-à-dire de constater la capacité des candidats. Ce serait certes là une bonne mesure. On ne verrait plus alors des exclusions de parti pris, pour des causes où la science n'a rien à faire, ou d'injustes admissions, comme on est obligé d'en constater avec l'organisation actuelle.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 4 à 4 1/2 pour cent. Bilan de la Banque de France : Augmentation de l'encaisse, 11 5/8 millions ; portefeuille, 8 2/5 ; avances sur lingots, 3 1/2 ; circulation, 2 1/3 ; comptes particuliers, 18. Diminution : compte du Trésor, 13 1/3 ; avances sur titres, stationnaires.

La commission de permanence est présidée par M. Grévy, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères assistaient à la séance. Le ministre des affaires étrangères déclare qu'il ne sait aucun sujet de communications à faire, mais il répondra aux questions.

M. Martial Delpit proteste contre le récit du journal le Soir concernant la conversation entre les membres de la droite et M. Thiers ; M. Delpit rectifiera les assertions du Soir par une lettre, mais il croit qu'une note officielle devrait démentir catégoriquement les propos attribués au président de la République.

Le ministre de l'intérieur répond que s'il fallait rectifier journalièrement toutes les erreurs, les calomnies et les médisances de journaux, les bureaux du ministère entier n'y suffiraient pas ; il ne faut pas donner tant d'importance aux récits de la presse.

M. Larocheffoucault dit que les lettres de M. Barthélémy n'est nullement en contradiction avec la déclaration du ministre de la guerre et du ministre de la justice. M. Larocheffoucault dit que les lettres de M. Barthélémy sont trop fréquentes, dans l'intérêt du gouvernement et du maintien du pacte de Bordeaux.

M. Kergolay dit que les adresses des conseillers généraux, lors des sessions, sont une violation de la loi. MM. Parfait, Lucet, Journault, Mahy soutiennent le contraire. M. Baze, Page et Dupont appuient M. Kergolay. Une discussion animée s'engage à l'occasion de quelques mois prononcés par MM. Kergolay et Delpit à l'occasion des adresses des conseillers généraux.

M. Thiers à M. Chanzy affirme la République. Conséquemment M. Thiers a outré-pasé. Le ministre de l'intérieur se plaint vivement de l'animation dont il est témoin. Il dit : M. Thiers ne s'est nullement écarté de ses promesses, pas plus que de ses devoirs. M. Baze n'admet pas la réponse du ministre de l'intérieur concernant l'adresse des conseillers généraux ; il dit que la violation de la loi est évidente.

Le ministre de l'intérieur regrette la divergence des opinions manifestée dans la commission de permanence ; il dit que de chaque côté on veut respecter les lois. Quelques observations sont échangées ensuite sur la répartition des indemnités à allouer aux départements envahis. M. Robert Massy veut que ce soit bien entendu que les 100 millions votés ne sont pas le total, mais une partie seulement de l'indemnité à distribuer.

La commission de permanence, hier, M. de Rémusat a dit que l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne est reculée jusqu'au 15 octobre. Le Journal officiel dit que M. Teisserenc de Bort présidera lundi l'ouverture des séances de la commission internationale du mètre.

FAITS DIVERS
Avant-hier soir, le jeune Louis Ludovic, commis d'agent de change, qui revenait de la chasse, fut tout surpris, en rentrant à son domicile, rue de Grammont, de constater qu'en son absence il avait été mis à sac.

Leur misérable a pénétré chez moi ? leur cria-t-il, pour de colère. — Une seule personne est montée plusieurs fois pour vous voir, répondirent-ils : c'est M<sup>lle</sup> Léontine.

— C'est impossible ! répliqua le jeune homme exaspéré, ce ne peut pas être elle qui a organisé l'effrayant pillage dont je suis victime. Venez donc vous en rendre compte. Mais il eut beau protester, crier, tempêter, les concierges n'en persistèrent pas moins à affirmer sur leurs regards d'eux que M<sup>lle</sup> Léontine seule avait pénétré dans l'appartement de leur locataire.

Force fut donc au jeune Ludovic de se contenter de cette explication, qui le faisait incrédule. Il remonta chez lui pour se coucher et avec l'intention de se rendre le lendemain au commissariat de son quartier pour déposer sa plainte. Mais il était si désolé qu'au lieu de fermer les yeux pour s'endormir, il les ouvrit bientôt pour recommencer une fois encore, la dixième peut-être ! l'inventaire de son mobilier.

— C'est impossible ! répliqua le jeune homme exaspéré, ce ne peut pas être elle qui a organisé l'effrayant pillage dont je suis victime. Venez donc vous en rendre compte. Mais il eut beau protester, crier, tempêter, les concierges n'en persistèrent pas moins à affirmer sur leurs regards d'eux que M<sup>lle</sup> Léontine seule avait pénétré dans l'appartement de leur locataire.

— C'est impossible ! répliqua le jeune homme exaspéré, ce ne peut pas être elle qui a organisé l'effrayant pillage dont je suis victime. Venez donc vous en rendre compte. Mais il eut beau protester, crier, tempêter, les concierges n'en persistèrent pas moins à affirmer sur leurs regards d'eux que M<sup>lle</sup> Léontine seule avait pénétré dans l'appartement de leur locataire.

Un pari insensé a été tenu avant-hier à Paris, dans un restaurant de Montrouge, entre un boucher et deux charbonniers du quartier. Ces derniers avaient parié de manger un mouton rôt, deux litres de haricots blancs, et boire huit litres de vin dans l'espace de six heures.

THEATRES
Grand-Théâtre
Le Trouvère, grand opéra en 4 actes.
Les Désespérés.
On commencera à 7 h. 1/2

CHEMINS DE FER
DEPARTS DES TRAINS
FERRACHE
Ligne de Paris par la Bourgogne
Paris. — Omnibus, matin 5 10, 11. — Directs, 9 matin, 9 35, 8 soir.

Ligne de Grenoble
Grenoble. — Omn. m. 5 8, — 7 20, — 11 15. — s. 6 10. — Bourgoin. — Omn. s. 8 25.
Ligne de Genève.
Omn. m. 5 15, 9 10, 12 30, 5 5. — Express, m. 6 10.

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Piémont, Italie, Brouse, Levant, Bengale, Chine, Japon, Pers., POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

COMPAGNIE DES DOMBES
CHEMINS DE FER DU SUD-EST
La Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le paiement du coupon semestriel...

On peut voir en ce moment chez M. Florent, rue de la Gravelle, n° 8, à Vernon, un pied de chanvre de 3 mètres 35 centimètres de hauteur, et mesurant 60 centimètres de circonférence au pied.

Théâtre des Nouveautés
DEBUTS ET RENTRÉES
Freluchette, opéra comique en 1 acte.
La Cravate blanche, comédie en 1 acte.

Ligne de la Méditerranée
Marseille. — Omn. m. 10 30. — direct. m. 7 30, 5 h. — 8 h. — Express. m. 7 30. — soir, 10 h. 45

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Ballots pesés.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS
Bulletin du 26 Septembre 1872.
Dernier numéro placé des Soies et Bobines depuis le 1er du mois...

On lit dans le Courrier Médical:
« Les dentifrices du docteur J.-V. Bonn nous ont été présentés et leurs formules mises à notre examen; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître dans ses produits les qualités essentielles de bon dentifrice, nous en recommandons vivement l'usage. »

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS
Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales...

BRULURES
Médaille d'argent à l'Exposition internationale de Paris
L'HUILE JOSEPH
Spécifique contre les BRULURES.

A VENDRE
Une machine à vapeur de 3 à 4 chevaux, une chaudière, une pompe-turbine.
S'adresser à M. GRILLET, rue Dubois, 44, de 9 heures à midi. 63

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?
ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT
8, Rue de la Préfecture, à l'entresol
On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent.

UN CAFÉ-COMPTOIR
Commerce de Vins en pleine prospérité
Situé dans le quartier le plus fréquenté du centre de Lyon.
S'adresser au bureau du Journal. (74)

DÉCOLORATION DES CHEVEUX ET DE LA BARBE
EAU DES FÉES
SARAH FÉLIX
Pommade des Fées. — Pommade féerique
ENTREPOT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43 PARIS

AVIS
LES DENTIFRICES LABOZE, dont l'usage est universel, sont le meilleur marché de tous les Dentifrices.

LES AMOURS D'UN JÉSUITE
HISTOIRE VRAIE
Par Gustave GRAUX (4e édition)
Contre l'envoie de 3 fr. 25, à l'adresse de Fourquignon, libraire-éditeur à Bordeaux, 3, place de la Comédie, ou reçoit franco est ouvrage, saisissante peinture des mœurs cléricales, dont le succès grandit chaque jour.

CIGARETTES-ESPIC
L'ASTHME, les OPPRESSIONS, toux, rhumes, tous les pharmaciens. 2 fr. la boîte. (301)

FARINE MEXICAINE
DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO
De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau.

DROST, Parfumeur
EAU DE MANILLE
Cette Eau, composée de végétaux aromatiques et toniques, a les vertus incontestables de nettoyer la tête et d'enlever les pellicules de donner de la souplesse aux cheveux, d'en prévenir la chute et de leur donner le plus beau lisse. — 3 fr.

EAU DENTIFRICE
Perfectionnement du docteur J.V. BONN
L'excellence de ces produits, constatée par les récompenses qu'ils ont obtenues aux expositions universelles, les fait employer par la haute société du monde entier.

COMPTOIR DU PETIT LYONNAIS
MAISON REBOTTON
RAFFRAICHISSEMENTS
Eau de Seltz à discrétion
5, RUE PUISS-GAILLOT, 3 LYON

BOURSE DE PARIS - Jeudi 26 Septembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures. Table with columns: Dern. rev., RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.

BOURSE DE LYON - Vendredi 27 Septembre (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns: FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, VALEURS DIVERSES, VALEURS ÉTRANGÈRES, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.